GALERIES
MAMAN LOUISE
MEUBLES
CADEAUX pour FETES
Chaises-longues. - Glaces
LITERIES - MATELAS
Immense choix. Bas prix
170, Rue de Lannoy, et
98, Coin rue Saint-Jean
(Tél. 27-47)

75e Année. — N° 10. Le numéro : 25 centimes VENDREDI 10 JANVIER 1930.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois. 22.00 ; 6 mois. 40.00 ; 1 an. 76.00
France et Belgique..... » 23.00 ; » 43.00 ; » 80.00
Etranger : Tarif A ..... » 35.00 ; » 70.00 ; » 140.00
— Tarif B ..... » 50.00 ; » 100.00 ; » 200.00

ANNONCES..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 6.
REDACTION..... TOURCOING... 33, rue Carnot. Téléph. 37.
LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 57.07.
PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
Chèques postaux 87 Lille

Grande Vente DE SOLDES DE FIN D'ANNEE AUX CHAUSSURES
DOLLY
20, rue de Lannoy
ROUBAIX
RABAIS considérables

BILLET PARISIEN

La Conférence au point mort

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 9 JANVIER (MINUIT).

Comme il était aisé de le prévoir, le grand obstacle à toute « solution complète et définitive » du problème des réparations réside dans la volonté allemande de repousser tout système de « sanctions » quel qu'il soit. Le plan Young, dans la pensée des délégués du Reich, doit faire disparaître sans retour les dispositions du Traité de Versailles prévoyant, en cas de carence de la nation débitrice, des mesures conservatoires de la part des créanciers et notamment la réoccupation de la rive gauche du Rhin.

A ces clauses auxquelles nous restons attachés dans l'opinion où nous sommes que cette menace constitue en somme notre dernier atout et qu'elle seule peut garder l'Allemagne de la tentation de se dérober à ses engagements, nos débiteurs objectent « l'esprit de Locarno », qui implique selon eux une mutuelle confiance des anciens belligérants.

Ils déclarent, d'autre part, que du fait même que le plan Young doit faire passer le problème des réparations du terrain politique sur le terrain commercial, des sanctions politiques et même territoriales envisagées à l'article 430 du Traité de Versailles sont incompatibles avec ce nouveau système.

Les ministres du Reich, surveillés par leur opinion publique et craignant la censure du docteur Schacht, se montrent sur ce point particulièrement intransigeants. Ils ne seront approuvés par la majorité du peuple allemand qu'autant qu'ils rapporteront de La Haye la révision du « diktat » de Versailles, comme on dit outre-Rhin.

Comment, dans ces conditions, pouvons-nous sauvegarder nos droits sans être amenés à prononcer le NON catégorique, que M. Tardieu n'hésiterait pas à articuler s'il le fallait, ainsi qu'il l'a annoncé à la Chambre?

Compter sur l'appui des autres délégations alliées pour faire fléchir les Allemands serait peut-être imprudent, car si M. Snowden, quant à la date, soutient notre point de vue des paiements, il ne semble nourrir qu'une sympathie des plus médiocres pour l'article 430 du Traité de Versailles. Il est fidèle à ses conceptions travaillistes et toute perspective d'occupation militaire lui inspire une sainte horreur.

La difficulté peut-elle être tournée? Pouvons-nous espérer que nos droits seront reconnus si nous nous contentons de faire adopter une motion conforme à notre point de vue par les puissances créancières? Cette solution a, en tout cas, retenu l'attention de nos délégués. Qu'elle soit adoptée ou non, la Conférence de La Haye n'est pas près de se terminer.

R...

Les pièces d'argent

Un chef de service de la Monnaie a déclaré :

Nous n'avons pas encore reçu les ordres nécessaires à la frappe de l'or, et nous ne commencerons, croyons-nous, que vers le mois d'avril. Pour l'argent, nous sommes fixés. Nous en avons livré des stocks et des stocks à la Banque de France, qui en a fait la répartition à ses succursales, au moins 250 millions, et la Banque n'attend que des crédits ministériels pour lancer ces pièces dans la circulation. Ce sera sans doute proche.

LETTRE DE BRUXELLES

La question linguistique entre dans une phase décisive

(De notre correspondant particulier)

Bruxelles, 9 janvier 1930.

L'examen de la question linguistique est donc entré dans sa phase décisive. La Commission officielle chargée de préparer les voies à la solution définitive est installée. Le premier contact entre les membres a montré qu'ils étaient tous, bien qu'ils aient des conceptions personnelles différentes, animés du vif désir d'arriver à une conclusion patriotique qui tienne compte de tous les droits et de toutes les situations en présence.

La question de l'Université de Gand est réglée. Sa flamandisation est acquise. Il en est de même des écoles spéciales. Celles-ci sont déjà dédoublées. La section flamande restera à Gand; la section française ira à Liége. D'aucuns lutteront, jusqu'à la dernière minute, pour empêcher ce transfert. Ils ne semble pas qu'ils réussiront. Il y a une très forte majorité pour que tout ce qui fait partie de l'Université de Gand soit flamandisé sans réserve.

Le français sera-t-il complètement exclu de cette Université? Le Parlement n'ira pas jusque là; et il est vraisemblable qu'il adhérera à la proposition ministérielle, qui crée à Gand des cours universitaires français complémentaires. Ces cours n'influeront pas officiellement sur le diplôme de sortie. Ils donneront tout simplement à ceux qui les auront suivis avec fruit le certificat qu'ils connaissent le français.

L'enseignement moyen sera également flamandisé, avec, cependant, l'organisation obligatoire de cours français. Les Flamands sont les premiers à reconnaître la force que leur donne la connaissance de la langue française; ils n'auront garde d'en empêcher la connaissance aux jeunes gens et aux jeunes filles qui font des études moyennes.

Dans l'enseignement primaire, le fonctionnement des cours français n'est pas encore aussi clairement déterminé; on est d'avis d'y organiser l'enseignement facultatif du français; on n'est pas encore d'accord sur la durée de ces cours et l'âge à partir duquel les élèves pourront les suivre.

C'est sur le principe de la liberté du père de famille que les difficultés sont grandes. Les cas suivants peuvent se présenter. Un père de famille en Flandre veut élever ses enfants en français. Un père de famille en Wallonie veut élever ses enfants en flamand. Comment l'Etat va-t-il leur donner satisfaction? Les deux cas existent en très grand nombre. Il y a en Flandre des familles où le français est le langage courant où les enfants sont élevés en français; de même, il y a en Wallonie de nombreuses familles flamandes qui y sont venues appelées par les besoins de l'industrie.

En Flandre et en Wallonie, des voix s'élèvent pour refuser, en Flandre, des écoles françaises à ceux qui le veulent; en Wallonie, des écoles flamandes à ceux qui les réclament. C'est la politique du tout ou rien. Ces intransigeants disent, d'une part, s'ils sont Flamands, que des écoles françaises en Flandre empêchent l'unification culturelle de celle-ci; et d'autre part, s'ils sont Wallons, que des écoles flamandes en Wallonie briseraient l'intégrité de l'âme wallonne. Si ces idées triomphent, c'est l'unité belge qui est en danger. Les deux régions du pays s'enfermeront, hostiles, sur leur sol. C'est la porte ouverte au fédéralisme, forme déguisée de la séparation, dont les suites sont incalculables. Aussi, la Commission parlementaire s'emploiera-t-elle à trouver un *modus vivendi*, un régime de concessions réciproques qui empêcheront, chacun l'espère, la crise que créerait fatalement la division définitive du pays.

S...

La question allemande soulève encore de graves difficultés à La Haye

M. CURTIUS ENTOURÉ DES JOURNALISTES ALLEMANDS (W.W.P.)

La Haye, 9 janvier. — La Commission des réparations allemandes a tenu ce matin une séance qui s'est prolongée jusqu'à 13 h. 30, pour procéder à une deuxième étude du projet de protocole final d'application du plan Young. Elle a arrêté la rédaction définitive des articles, prenant acte :

1° *De la volonté des puissances d'aboutir à un règlement définitif et complet des réparations ;*

2° *D'un engagement solennel du Reich de remplir ses obligations en conformité du plan Young.*

Une longue discussion s'est ensuite instituée à nouveau au sujet de la date des paiements mensuels de l'Allemagne.

M. Chéron a insisté en faveur de la fixation au 15 de chaque mois, en développant deux arguments nouveaux :

1° L'Emprunt Dawes comporte des versements le 15 ;

2° L'accord germano-belge sur le remboursement des marks d'occupation prévoit des annuités suivant le règlement des versements du plan Young et précise qu'ils seront payés le 15.

Le ministre des Finances allemand a répondu que les experts allemands du Comité Young n'avaient jamais déposé, au cours des délibérations à Paris, de conclusions disant que les échéances seraient fixées au 15, et que l'accord sur les marks était indépendant du nouveau plan.

M. Chéron a répliqué qu'en tout cas, les exemples qu'il avait donnés prouvaient que les paiements à la fin du mois n'étaient plus la règle générale des règlements internationaux comme le soutient la délégation allemande.

M. Snowden a ajouté que le tableau des paiements établi par les experts part du 15, que la demande allemande tendait à une réduction de sa dette. Au surplus, les experts allemands du Comité Young n'avaient pas protesté quand ledit tableau avait été préparé.

M. Moldenhauer a riposté qu'au contraire, c'étaient les créanciers du Reich qui voulaient obtenir par ce moyen une augmentation de ses charges.

Le Chancelier de l'Echiquier a mis fin pour ce matin à la discussion, en déclarant à son tour, comme M. Tardieu mardi, que le refus des délégués allemands portait sur presque tous les points, et qu'ils serait désirable de hâter le cours de la conférence.

La Commission des réparations allemandes a tenu une deuxième séance cet après-midi. L'accord n'ayant pu encore s'établir sur la date des paiements des versements mensuels de l'Allemagne, la question fut provisoirement réservée et les représentants des six puissances invitantes passèrent à l'examen des autres points en suspens.

Ils approuvèrent la nouvelle rédaction des juristes précisant la nature de l'enquête qu'effectuera le Comité consultatif spécial, en cas de demande de moratoire du Reich et la nature purement consultative de ses pouvoirs.

En ce qui concerne le règlement des annuités moratoriées, aucune solution définitive n'est encore intervenue. On pense aboutir demain matin. Dès maintenant, il est acquis qu'aucun moratoire nouveau ne pourra être accordé à l'Allemagne, avant qu'elle n'ait réglé l'arriéré dû à la suite d'une précédente suspension de paiements.

D'autre part, la Commission des réparations orientales s'est réunie pour discuter du règlement avec la Bulgarie. Après une longue discussion, il reste encore à régler trois questions : 1° celle des biens privés bulgares en Roumanie ; 2° les réclamations des ressortissants bulgares vis-à-vis des puissances créancières et de leurs ressortissants ; 3° celle des ressortissants des puissances créancières vis-à-vis de la Bulgarie.

LE PROCÈS ANQUETIL EST COMMENCÉ

Paris, 9 janvier. — Cet après-midi, devant la onzième Chambre correctionnelle, présidée par M. Gautier, comparaissent Georges Anquetil, ancien directeur de « La Rumeur », inculpé d'escroqueries, d'extorsion de fonds, et Mimoun Amar, ainsi que Walteufel, dit « Lebouys », inculpés de recel.

Mme Hanau s'est assise en face de Georges Anquetil qui apparaît les traits un peu tirés, les cheveux plus gris, mais solide tout de même. Mimoun Amar, retour d'Annecy, est venu se placer à côté de Georges Anquetil.

La parole est donnée à Me Lagasse, avocat d'Anquetil, pour développer ses conclusions.

— La liberté qui a été rendue à Georges Anquetil lui a permis de se guérir en partie. Il veut comparaître devant vous. Mais il dépose des conclusions parce que le Tribunal ne peut juger l'affaire en l'état.

Et Me Lagasse lit ses conclusions, qui demandent au Tribunal « d'ordonner qu'il soit sursis aux débats jusqu'au jour où l'affaire de la « Gazette du Franc » sera jugée ».

Me Dominique, au nom de Mme Hanau, prend la parole :

— Cela m'aurait étonné, dit-il sur le mode ironique, si Georges Anquetil n'avait pas trouvé un nouveau moyen dilatoire pour ne pas être jugé aujourd'hui.

Et le défenseur de Mme Hanau plaide contre la demande de sursis invoquée par l'avocat de Georges Anquetil.

Le substitut Cassagneau a ensuite la parole : « Je remarque, observe-t-il en souriant, que Georges Anquetil tient à lier son sort à celui de Mme Hanau.

» Vous pouvez, conclut M. Cassagneau, retenir et juger cette affaire. Vous pouvez joindre l'incident au fond et si, plus tard, il vous apparaît, au cours d'un incident, que vous ne pouvez pas tout connaître, il vous sera alors toujours facile d'ordonner le sursis à statuer qui vous est demandé aujourd'hui. »

Après une réplique d'un autre défenseur de Georges Anquetil, Me Alexandre Zévaès, qui s'oppose, bien entendu, aux arguments du ministère public, le Tribunal se retire pour délibérer. L'audience est suspendue à 2 h. 30.

Il est 3 heures lorsque le Tribunal rend un jugement où, conformément à la thèse du substitut Cassagneau, il rejette les conclusions de sursis de Georges Anquetil et, joignant l'incident au fond, passe outre aux débats.

Georges Anquetil va donc être interrogé tout de suite, mais voici que Me Zévaès se lève et développe de nouvelles conclusions tendant au renvoi.

Georges Anquetil prend de grands feuillets dactylographiés et se met à lire. Il demande le sursis à statuer, parce qu'il y a connexité entre son inculpation et les faits qui lui sont reprochés par M. Glard, juge d'instruction.

Le Tribunal, sans quitter l'audience, rejette ces nouvelles conclusions et, joignant une fois encore, l'incident au fond, décide de juger M. Anquetil tout de suite.

Mme Hanau et M. Moulin, administrateur, déposent leurs conclusions de partie civile, soit 805.000 francs de restitution et 100.000 francs de dommages-intérêts.

Le président Gautier interroge Anquetil :

— Acceptez-vous le débat?

— Oui, M. le Président, répond sans hésiter l'inculpé. (Sensation).

— Comme il est un peu tard pour que nous abordions les huit faits d'extorsion de fonds, nous nous limiterons ce soir aux délits d'émission sans provision, mais auparavant, je veux faire connaître que, si l'on s'en rapporte au réquisitoire et aux renseignements de police, vous avez bien mauvaise réputation. On vous montre, en effet, comme un maître-chanteur notoire et un danger public.

— Je m'expliquerai là-dessus, réplique Anquetil, sans élever la voix.

— Vous aurez toute latitude, reprend le président.

— Je répondrai longuement, continue Georges Anquetil, et je ferai connaître les titres et les noms des personnalités qui venaient chez moi. (Mouvement).

En ce qui concerne les délits de chèques sans provision, Georges Anquetil reconnaît la matérialité du délit.

Il est 5 heures quand l'audience est levée. On continuera demain après-midi.

Aucun incident à la sortie, mais l'audience du 10 janvier, qui mettra aux prises Mme Hanau, partie civile, et Anquetil, inculpé, ne manquera sans doute pas d'incidents.

La gestion des Assurances sociales par la Mutualité

Sous le titre UNE LOI A REFAIRE, *M. Raoul Péret, président général de la Mutualité française, ancien président de la Chambre des députés, publie un article, dont voici des extraits:*

Assurances sociales! Voilà deux mots que nous aurons souvent entendu prononcer en ces derniers mois. Ils sonnent généralement assez mal à l'oreille. N'en soyons pas surpris. Qu'on soit employeur, salarié ou simplement contribuable, il faudra payer. L'ouvrier subira une retenue sur son salaire; le patron devra verser une somme égale et le contribuable sait très bien que, les diverses prestations une fois acquittées, le reliquat des cotisations se trouvera insuffisant pour couvrir les frais d'administration. C'est au budget, donc à l'impôt qu'un nouveau sacrifice sera demandé.

Sur quoi les passions se donnent libre cours ; partisans et adversaires prennent des attitudes intransigeantes : « Nous ne voulons pas des assurances sociales, disent les uns, c'est la ruine du pays. » « Si elles n'entrent pas en application le 5 février 1930, date fatidique prévue par la loi, nous descendrons dans la rue », répondent les autres. Ce ne sont pas là menaces négligeables, et on peut redouter quelque agitation, encore que, suivant un mot fameux, il y a loin, fort heureusement du murmure à la sédition.

Le mieux est de garder son sang-froid et, puisque la discussion est ouverte, de faire appel aux deux meilleurs guides de notre esprit, la logique et la raison.

La loi du 5 avril 1928 ne plaît pas à tout le monde, c'est un fait. Mais elle existe, elle a été régulièrement promulguée.

...Comment s'appliquera-t-elle? C'est la véritable controverse.

Là encore, deux tendances se manifestent. Il n'y a rien à changer aux textes législatifs et aux décrets en vigueur, nous dit-on d'un certain côté. Formalisme bureaucratie, dépenses excessives, qu'importe! Il ne fallait pas laisser passer tout cela; il est trop tard pour modifier une réglementation déjà mise en œuvre.

Par ailleurs, une protestation véhémente s'élève contre un système qui enferme employeurs et salariés dans un réseau inextricable de formalités et, sans tenir compte des possibilités financières, aboutira fatalement à l'inscription au budget de l'Etat de plusieurs centaines de millions, sinon, de quelques milliards.

...Quand donc le Parlement s'apercevra-t-il que notre pays n'est pas favorable aux formules rigides de l'étatisme et que, pour appliquer une réforme sociale, les plus qualifiés ne sont pas des fonctionnaires, si intègres et si capables soient-ils, mais les hommes qui ont su créer des œuvres de prévoyance, qui, dans la gestion de ces œuvres, ont coudoyé toutes les misères humaines, les ont soulagées, ont su donner aux malades, aux mères, aux enfants, aux vieillards, des soins presque familiaux, qui connaissent bien le peuple et vivent de sa vie, qui savent accompagner l'allocation qu'ils apportent d'une parole de réconfort.

Aux dires de quelques-uns, la Mutualité serait incapable de gérer les assurances sociales.

...Cependant, le simple examen des statuts des sociétés mutuelles, montre que celles-ci garantissent, depuis la loi du 1er avril 1898, les risques mêmes prévus par celle des assurances sociales, et elles le font avec un souci d'économie que n'auront jamais des administrations d'Etat. Et la Mutualité se porte fort bien, puisque nous comptons, depuis le début de l'année, 3.500 sociétés de plus.

Il est assez difficile de concevoir comment des groupements ouvriers, où les mutualistes sont légion, ne sont pas encore ralliés au principe de la gestion des assurances sociales par les intéressés eux-mêmes. Cela est d'autant moins explicable qu'il ne s'agit, en aucune manière, d'imposer à quiconque l'adhésion aux sociétés déjà formées et qu'il sera loisible à tous de constituer des sociétés nouvelles. Oublient-ils aussi que les syndicats professionnels sont habilités à se transformer en sociétés mutualistes? En réalité, l'obligation de s'assurer est tempérée dans sa rigueur par la liberté absolue de choisir l'organisme d'assurance.

...Les plus belles idées se trouvent trop souvent compromises par l'application hâtive ou maladroite qui en est faite. Les assurances sociales vont subir l'épreuve d'un débat qui doit être décisif. Le Sénat est une assemblée de sages, il aura le droit de prendre son temps et n'a plus celui de se tromper.

Raoul Péret.

M. Doumergue inaugurera en octobre le pont colossal sur l'Elorn et se rendra ensuite au Maroc

Paris, 9 janvier. — M. Gaston Doumergue, pressenti par le docteur Lancien, questeur du Sénat, au nom du département du Finistère et de la municipalité de Brest, a accepté de présider à l'inauguration du pont colossal de Plougastel-Paoules, sur l'Elorn.

La cérémonie aurait lieu en octobre et le président de la République s'embarquerait ensuite à Brest, pour le Maroc, où il ira rendre visite au sultan.

Weiss et Girier vont tenter le raid Istres-Pondichéry avec escales

Les aviateurs Weiss et Girier sont partis jeudi, pour Istres, à 12 h. 10. De là, ils entreprendront leur voyage avec escales pour Pondichéry, dans l'Inde française.

Les aviateurs ont atterri à Istres à 15 h. 25, après 3 h. 15 de vol, soit à une moyenne de 200 kilomètres à l'heure.

LA MISSION PEUGEOT-PROUST EST PARTIE POUR BAMAKO

La mission automobile Peugeot-Proust a quitté Bolodioulasso, se dirigeant vers Bamako.

LE MARIAGE DE LA PRINCESSE MARIE-JOSÉ

LE PLUS BEAU CHAR, CELUI DE LA VIERGE MARIE, QUI A FIGURÉ DANS LE CORTÈGE QUI A TRAVERSÉ ROME APRÈS LE MARIAGE (Keystone View et Cie.)

Rome, 9 janvier. — Les souverains et les princes italiens, les souverains et les princes belges et étrangers, les chefs de missions étrangères et les membres du corps diplomatique ont assisté, ce matin, à la revue militaire organisée à l'occasion du mariage du prince de Piémont et de la princesse Marie-José de Belgique.

Tous les corps de la capitale y étaient représentés. On remarquait en outre le 192e régiment d'infanterie, en garnison à Turin, qui était commandé personnellement par le prince héritier. Quatre régiments d'infanterie, avec leurs drapeaux, y participaient également, ainsi que les représentants de toutes les académies militaires, des unités de chars de combat, d'artillerie, du génie.

La marine avait délégué deux détachements provenant du bataillon de Saint-Marc, des escadres navales, et précédés de la musique du corps royal des équipages.

L'aviation était également représentée par un détachement et par trois cents avions qui, pendant la revue, ont effectué, au dessus de Rome, un magnifique carrousel aérien. La milice avait envoyé neuf bataillons de Chemises noires, groupant 4.500 hommes et les troupes coloniales, des détachements erythréens et lybiens, des maharistes, des spahis, des chasseurs d'Afrique.

Ces forces qui se présentaient dans leur formation régulière, étaient placées sous le commandement du général Vaccari, commandant le corps d'armée de Rome. Les troupes ont été passées en revue par un cortège en tête duquel marchait le roi d'Italie, le roi des Belges et le roi de Bulgarie, suivis des princes étrangers, des chefs de missions, des attachés militaires à Rome, des généraux et des hauts dignitaires de l'Etat, escortés d'un escadron de cuirassiers.

Après avoir passé devant le front des troupes, les souverains et les princes ont gagné les tribunes où se trouvaient les reines et les princesses, M. Mussolini, le maréchal Pétain, les ministres, pour assister au défilé des troupes qui a été acclamé par une foule immense.

Pour la glorification de la France au Mémorial interallié

Deux victoires ont mis fin à la guerre mondiale.

La plus éclatante, nos intrépides armées l'ont remportée sur les champs de bataille.

L'autre, trop méconnue, l'a inspirée, l'a précédée, amenée. C'est celle des âmes au mépris de leur égoïsme, de leurs susceptibilités nationales, elles s'unirent dans la lutte, le sacrifice, le dévouement, pour le triomphe du droit, de la civilisation, de la paix.

Trente nations se groupèrent autour de la France, de la Belgique, de la Serbie.

De leur union, chargée de gloire, indispensable à leur prospérité, les peuples tiennent laisser un « témoin » impérissable. Ils ont décidé de grouper à Liége, dans l'harmonieux ensemble de deux édifices, sièges d'institutions bienfaisantes, des mausolées, des autels conçus par leurs artistes, expression de leur pensée, symbole de leur amitié.

La France, dont l'âme rayonnante et lumineuse domine la double victoire, y occupera une place d'honneur. Son comité y veille. Mais pour mener sa tâche à bonne fin, il ne peut se passer du concours de personne.

Déjà quelques sociétés de banque et d'industrie ont généreusement répondu à son appel. Que tous par un don, fût-il minime, assurent à la patrie française une représentation digne d'elle, à nos morts, à tous les dévouements leur glorification dans ces musées et temples, que les nations alliées vont élever en Belgique, à Liége, deux noms qui ne sauraient laisser nos cœurs indifférents.

Nos dons, ne l'oublions pas, sont destinés à la construction, à l'aménagement de l'alvéole et de la chapelle qui y rediront la gloire, l'abnégation de la France.

***

Il est des peuples comme des hommes que, seule, l'expérience rend forts. Les nations qui n'entretiennent point leurs souvenirs et qui ne vivent pas dans la constante méditation des grandes leçons de leurs histoires, sont vouées à un rapide déclin.

Le Mémorial qui commémorera à Liége la première résistance contre l'oppresseur n'est donc pas seulement un pieux hommage à nos morts et à tous ceux qui se sont dévoués. Il se dressera à l'un de ces carrefours dramatiques où se jouent les destinées de l'Europe, comme une sentinelle du droit, rappelant à tous les hommes la stérile abomination des luttes fratricides.

Svelte comme une grande flamme, il évoquera en face des dangers sanglants, qui décourageraient de l'avenir du monde, l'impérissable charité qui est dans tous les cœurs et y combat le mal.

Le monument pour lequel nous sollicitons votre charité sera le gardien des conquêtes du bien. Il vivra par un musée sans cesse complété de toutes les inventions généreuses, grâce à sa chaire de philanthropie et aux émouvantes manifestations où des hommes de tous les pays sont appelés à consolider, par une action constante de charité, la paix et la bonne entente parmi les peuples.

Au nom de vos enfants, à qui vous voulez éviter à tout prix l'atroce spectacle de la guerre et que vous voulez élever dans la leçon des héroïsmes du cœur, aidez-nous à achever, sans tarder, ce temple ouvert à toutes les croyances, ce musée des belles actions, ce foyer de l'espoir en un avenir meilleur.

Si petite que soit votre bourse, le geste que vous ferez en envoyant votre offrande dépassera sa valeur. Vous vous donnerez en exemple, vous vous inscrirez ainsi sur ces murs inoubliables, parmi ceux qui tiennent pour la plus grande fierté de leur race, d'assurer la civilisation par la bonté et les sentiments fraternels. A la tête de cette grande œuvre, vous retrouverez les chefs qui nous ont donné la victoire et le maréchal Pétain à la présidence.

Au nom de ce que vous leur devez, et pour la glorification de notre Patrie, souscrivez : soit, au secrétariat du Mémorial interallié, 175, boulevard Saint-Germain à Paris ; soit à tous les guichets de la Société générale et de ses filiales.

Nous annonçons à nos lecteurs qu'une liste de souscription est déposé dans les bureaux du Journal et que tout souscripteur se verra attribuer, par le Comité, et recevra franco et gratuitement :

Pour 10 fr., 1 carnet de photographies ;
Pour 25 fr., 1 cendrier ;
Pour 100 fr., 1 modèle artistique de la maquette du monument ;
Pour 200 fr., 1 bas-relief en métal d'art signé du sculpteur de Chastenet et reproduisant en médaillon le maréchal Foch. Dimensions, 24 centimètres sur 21, avec panneau de bois de 30 sur 25 centimètres.

LES REINES DE BEAUTÉ

(Wide World photos.)

MISS LIBAN

Leila Loghbi est la première reine élue des pays orientaux et sera également la première reine orientale qui participera au tournoi international de beauté qui aura lieu à Rio de Janeiro. Son prénom, Leila, veut dire Nuits du Liban.